

Option chorale

L'enseignement facultatif de chant choral est une option, destinée aux élèves qui souhaitent approfondir leur pratique vocale, en plus de celle pratiquée lors des cours d'éducation musicale obligatoire.

La chorale est ouverte à tous les élèves, de la 6e à la 3e.

Les choristes s'engagent pour l'année scolaire, à raison d'une heure par semaine. L'inscription se fait via une fiche d'inscription (ils seront informés de cela en temps voulu, à la rentrée). Le projet nécessite parfois également des temps de répétition de dans l'année, à raison d'un jour ou deux maximum, avec des musiciens et les choristes des autres collèges

Le concert est un aboutissement du travail. Chaque année, les choristes travaillent des chants autour d'un thème. Le travail des élèves se conclut par un spectacle de fin d'année, dans une salle de concert, avec des conditions professionnelles, en partenariat avec d'autres collèges du département et des musiciens professionnels.

Comme toutes les options, la chorale peut apporter jusqu'à 20 points supplémentaires pour le Diplôme National du Brevet.